



académie
Bordeaux



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

Circonscription de Blaye

M Christophe GUILLEROT
I.E.N. Blaye

7 rue Urbain Albouy
33392 Blaye cedex

Secrétariat :
Mme Minutolo Béatrice

Téléphone
05 57 42 62 53
mél
ce.0331445s@ac-bordeaux.fr

Conseil d'Ecole

ECOLE ELEMENTAIRE :

SAINT-SAVIN

Conseil d'école du : 6 avril 2021

Compte rendu du : 8 avril 2021

Présents :

- **Enseignants** : Mme DUPUIS, M LONGO
- **Parents d'élèves** : Mme NEFFATI, M MAMMERI
- **Représentant(s) de la mairie** : Mme RUBIO, M RENARD

Excusé(s) :

- **I.E.N.** : M GUILLEROT
- **Enseignants** : Mmes BOUDET, MAURY, STEIN, BONNEFOI, VENET, MASEDA, MIQUEL, BRUN, URIE, NORRITO, CHEVRON, Ms FRAPPE, ZANELLO
- **Parents d'élèves** : Mmes BOURROUSSE, LEJEUNE, DUHARD, MONTAGUT, DUPONT, LEGUY-IMBERT, ROBEDE, SIBELLA-BOURDIN, FIEVET, HADDI, DEHON
- **Représentant(s) de la mairie** :

Ordre du jour

Point sur la carte scolaire

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

- a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève
- b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

II) Projet et vie de l'école

- a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école
- b) Présentation des finalités des projets de classes et d'école
- c) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

III) Fonctionnement de l'école

- a) Bilan intermédiaire sur la sécurité
- b) Bilan intermédiaire sur la coopérative
- c) Budgets municipaux
- d) Travaux

PARENTS D'ELEVES

Questions des Parents d'élèves.

PROCES VERBAL

Secrétaire de séance : DUPUIS Stéphanie

Point sur la carte scolaire :

La DSDEN a proposé une ouverture de classe à la rentrée 2021. Cette décision sera entérinée le 8 avril 2021.

Effectifs prévus à la rentrée 2021 :

Niveaux	Prévisions rentrée 2021 (14 classes + 1 ULIS)
CP	44
CE1	50 (2 ULIS)
Totaux CP→CE1	94 (13,42 élèves par classe)
CE2	45
CM1	57 (1 ULIS)
CM2	49 (1 ULIS)
Totaux CE2→CM2	151 (21,57 élèves/classe)
Totaux CP→CM2	245 (253 avec les nouveaux ULIS)
ULIS ECOLE	12 (8 élèves en attente)

Structure envisagée :

Classes dédoublées	CE2/CM1/CM2
CP 14 Angélique VENET Salle 11	CE2 23 Noémie MASEDA Salle 9
CP 14 Pascal FRAPPE Salle 10	CE2 22 Hélène NORRITO Salle 7
CP 15 Nicole CHEVRON Salle 8	CM1/CM2 21 (15/6) Salle 7bis
CE1 12 Delphine URIE Salle 1	CM1 21 Annabel BRUN Salle 2
CE1 12 Marie-Flore MICO Salle 5	CM1 21 Cécile MIQUEL Salle 12
CE1 13 Stéphanie DUPUIS Salle 6	CM2 22 Sophie BOUDET Salle 4
CE1 13 Anne-Cécile MAURY Salle 6b	CM2 21 Emmanuelle STEIN Salle 3
	ULIS 12 Sophie BONNEFOI Salle 5bis

--	--

Pour la rentrée 2021, la Municipalité informe que la salle 6 sera partagée en 2 pour permettre l'accueil de la nouvelle classe. A la rentrée 2023, 3 salles de classes seront créées à la maternelle, ce qui libèrera 3 salles disponibles à la disposition des 2 écoles en fonction des effectifs.

Le directeur remercie la municipalité de mettre les moyens nécessaires à l'ouverture de la nouvelle classe. Il précise cependant qu'une salle de classe partagée en deux peut poser problème dans les répartitions (maximum 12 élèves) mais aussi dans l'organisation de la classe (contraintes de places) et demande si par la suite, la cloison pourra être enlevée pour récupérer une grande salle de classe à la rentrée 2023.

La Mairie répond que la cloison sera fixe pour des raisons d'isolation phonique. Les besoins détermineront le maintien ou pas de cette cloison.

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève

Les dispositifs existants

- **L'aide « ordinaire » dans la classe : la différenciation, le PPRE (projet personnalisé de réussite éducative)**

Travail en petits groupes (homogènes ou hétérogènes, en ateliers)

Travail individuel (en autonomie ou avec un guidage)

Travail collectif (sollicitations adaptées aux élèves, adaptation des objectifs de la séquence)

Décloisonnement

- **L'aide personnalisée :**

- Activités Pédagogiques Complémentaires (1 heure hebdomadaire, groupe de 4 à 6)

- Stages de réussite (pour les CM1 et CM2, groupes de 6 à 10) pendant les vacances scolaires d'automne, de printemps et d'été.

Le stage de réussite proposé en distanciel pour les vacances de printemps 2021 a été annulé.

- **L'aide spécialisée : le RASED (psychologue scolaire + maître spécialisé)**

Il intervient pendant les 24 h hebdomadaires d'enseignement, groupes de 3 à 4 ou en co-intervention dans la classe.

- **L'accompagnement éducatif (aide aux devoirs), groupes de 6 à 8.**

Proposé aux élèves pour qui le travail à la maison est compliqué (pas fait, élément de conflit avec les parents), vise au développement de l'autonomie... Mis en place jusqu'en mars pour des raisons budgétaires.

- **Dispositif « CP dédoublés » et « CE1 dédoublés ».**

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

D'après l'Observatoire National de l'Action Sociale décentralisée (ODAS), l'Enfance en danger est l'ensemble des enfants maltraités et des enfants en risque de danger.

L'enfant maltraité est celui qui est victime de violences physiques, de violences sexuelles, de violences psychologiques, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique ou psychologique.

L'enfant en risque de danger est celui dont les conditions d'existence risquent de compromettre sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son développement physique, affectif, intellectuel ou social.

Toute situation d'enfant qui se trouve en danger ou en risque de danger fait l'objet d'une transmission.

L'information préoccupante (cf décret novembre 2013) : est une information transmise à la cellule départementale de l'enfance en danger du Conseil Départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un

accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être.

L'information préoccupante est un moyen de protéger l'enfant et éventuellement sa fratrie en portant à la connaissance des autorités compétentes des faits et signes objectifs. Elle peut permettre de révéler une situation de souffrance familiale et aboutir à une aide adaptée en direction de l'enfant et de sa famille.

Le signalement transmis directement à l'autorité judiciaire est un acte professionnel écrit, présentant la situation d'un enfant en danger qui nécessite un traitement immédiat et une protection judiciaire.

II) Projet et vie de l'école

Les conditions du déroulement du Conseil d'école ne permettent pas une présentation exhaustive des actions menées par les classes. Ces actions seront présentées lors du 3^{ème} conseil d'école.

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

Exercice Sécurité incendie : lundi 22 mars 2021 à 14h20

Exercice PPMS « risques majeurs » (confinement) : mardi 23 mars 2021 à 9h50

Présentation des comptes rendus d'exercices : pas de souci particulier à noter

Concernant le PPMS « attentat intrusion », le signal « PAN IN » ou « PAN GO » par texto a été invalidé par la DSDEN.

En effet, le même signal ne doit pas être adressé à toutes les classes. Cela dépend de la situation géographique de la classe et l'endroit du danger. En cas d'intrusion, il reste envisageable que les modalités de mise en sécurité puissent être différentes selon les classes.

Le PPMS est donc modifié avec la phrase suivante : *« Les alertes "pan in" et/ou "pan go" seront diffusées aux classes selon les circonstances de l'intrusion. »*

Concrètement, il faudra créer des groupes d'envoi du texto par zone et établir des protocoles en fonction de l'endroit du danger.

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative

Le solde de la coopérative est à ce jour de 7460,54 €.

Les recettes proviennent

- des dons des familles : 985 €
- de la vente de photos 3537,47 € (facture Photographe potentiellement à venir de 1500€ environ)
- du don d'une association "Les Loupiots de chez Nous" 1000 €

Un avoir de 2523,73 € auprès de l'association "Elément Terre" remboursable à partir du 31 décembre 2021 ou par l'assurance de l'OCCE.

La coopérative sert à financer les sorties scolaires et les projets éducatifs.

En cette période de pandémie, les sorties sont limitées et celles avec nuitées sont annulées. Il est prévu de rattraper les sorties avec nuitées lorsque cela redeviendra possible pour permettre à chaque élève de partir au moins une fois durant sa scolarité élémentaire.

En 2021/2022, trois niveaux (150 élèves environ) devraient être concernés par une sortie avec nuitée. La demande de subvention (150 x 3 x 16) 7200 € sera sollicitée auprès de la Municipalité.

La municipalité note la demande et précise qu'elle étudiera cette subvention prochainement.(vers la fin de l'année afin que les enseignants devant faire leur réservation soient assurés de cette dite subvention)

c) Budgets municipaux

Le budget de fonctionnement sollicité par l'école pour l'année 2021/2022 est présenté sur la base de 250 élèves :

Fournitures scolaires	37 € par élève	9250
Manuels et livres	13 € par élève (1 manuel)	3250
Papier photocopieur		1400
Comités de lecture		990
Voyages scolaires (transports)	18€ par élève (2 à 3 sorties)	4500
Spectacle de Noël	4€ par élève	1000
Fournitures bureau		200
Piscine (transport + entrées)		4140
Sonorisation Kermesse		500
Sortie avec nuitées pour l'année 2021/2022	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
Sortie avec nuitées pour l'année 2020/2021	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
Sortie avec nuitées pour l'année 2019/2020	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
	total	32430

La Municipalité prend note de cette proposition et informe qu'elle sera étudiée.

d) Travaux

La salle 6 sera donc partagée en 2 pour l'accueil de la 15^{ème} classe. La question est posée à propos de la gestion du mobilier lors de cette réorganisation.

La municipalité demande que les enseignants s'organisent avec les agents d'entretien afin de déterminer le rangement et le nettoyage à faire.

Il est envisagé de trier la « cave » (sous-sol de la salle 9) afin d'évacuer ce qui est inutile et permettre de stocker du mobilier.

Jeux de cour

M. Longo demande si l'achat de jeux de cour peut se poursuivre.

La municipalité répond que beaucoup de projets sont à l'étude et fera ces achats si cela est possible.

Actuellement, une réflexion est en cours sur :

- la peinture des jeux de sols des cours
- 2 bancs supplémentaires
- Peinture des poteaux et des volets
- Terre autour des arbres
- Combler les trous du bitume
- Porte-manteaux dans la cour des cycles 2

M. Longo précise que ces demandes d'aménagement de cour proviennent en partie des élèves eux-mêmes et ont été établies lors du conseil des délégués réalisés 2 ou 3 fois par an.

e) Pause méridienne

Les enseignants relèvent qu'il y a beaucoup de conflits sur le temps cantine. C'est un temps qui mériterait d'être davantage organisé et pensé avec la mise en place d'ateliers et d'animation et ne pas se limiter à de la surveillance.

La municipalité précise que depuis 3 semaines, les agents ont commencé à mettre en place des jeux dans la cour des CPCE1 (des ateliers pour apprendre à nouer les lacets par exemple). L'organisation d'ateliers dans la grande cour est plus difficile compte tenu des zones restreintes.

M. Longo précise que la surveillance par 2 personnes en cour de cycle 2 peut sembler insuffisante compte tenu de la sollicitation permanente des enfants.

Il pourrait être envisagé 2 personnes qui surveillent et 1 personne qui organise un atelier, ou l'inverse. Le temps périscolaire de la cantine ne peut plus être envisagé comme de la seule surveillance.

La mairie informe qu'un travail important a été mené sur le périscolaire. Ces préconisations seront étudiées mais au-delà des contraintes budgétaires, il est parfois difficile de trouver du personnel pour une heure de surveillance par jour.

La mairie souhaite parler de 2 points :

- les toilettes : c'est beaucoup mieux pour celles des cycles 2, également les filles en cycle 3.

Toutefois, dans les toilettes des garçons, des dégradations persistent, du papier mouillé collé au plafond...et ce malgré la vigilance apportée par le personnel, par le directeur.

- Travail de voirie: la sécurisation des arrêts de bus à Brochet et à La grand font ont été effectués avec des cheminements pour leur accès.

pour la rentrée prochaine : cette sécurisation se poursuivra à la Baconne et au Jard de Bourdillas avec l'implantation d'un arrêt de bus.

M. Mammeri précise que beaucoup d'incivilités ont lieu sur le parking et aux abords de l'école (parents mal garés, vitesse excessive,...).

Prochain Conseil d'école : mardi 15 juin 2021 à 17h30

Fin de séance 19h00

Signature du directeur :

Signature du secrétaire de séance :